

Conseil Municipal du 18 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Mesdames : FABIAU Isabelle – PAUMARD Isabelle – POUJET Stéphanie – VILLEMUR Sylvie.

Messieurs : COLRAT Fabrice – MATTIUZZO Maxime – MONMARSON Aurélien – SCHORNOZ Yann – VILLEMUR Xavier – WAGNER Thomas.

Secrétaire de séance : Maxime MATTIUZZO

1- Approbation du CR du 21 octobre 2014 :

Le compte rendu du 21/10/14 est approuvé par l'ensemble du conseil.

2- Délibération sur la nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 aura lieu le recensement de la population. Il propose que Monsieur Michel ARMENGAUD soit l'agent recenseur et demande au Conseil Municipal de se prononcer aussi sur la rémunération que percevra l'agent recenseur et le coordonnateur.

Le Conseil Municipal approuve que Monsieur Michel ARMENGAUD soit l'agent recenseur et percevra pour rémunération la somme de 566 Euros brut. Mademoiselle JANSON Nathalie, nommé coordonnateur, percevra au besoin des heures complémentaires.

3- Délibération indemnité de conseil aux comptables du Trésor Public Mme Vieu.

Une indemnité annuelle de conseil de 186€75 net (soit 204€88 brut) a été réclamé par le comptable du Trésor Public : Mme Vieu.

Le conseil municipal a approuvé (à 6 voix pour et 5 abstentions) le versement de cette indemnité de fin d'année. Toutefois le conseil municipal souhaite que le versement de cette indemnité soit accompagné d'un courrier mentionnant à Mme Vieu que compte tenu de la baisse des dotations aux communes, il serait souhaitable d'anticiper une diminution future de cette indemnité.

Le conseil municipal rappelle par ailleurs que cette indemnité vient en complément de la rémunération de base de l'agent comptable.

4- Délibération subvention complémentaire à Espanès Récré pour la fête de Noel.

A ce jour, aucun décompte de frais n'a été communiqué par l'association Espanès Récré.

Se basant sur la dotation de l'année 2013 (qui était de 800€), le conseil municipal a décidé à l'unanimité (11 voix pour) de verser à l'association « Espanès Récré » un complément de subvention d'un montant de 800€ pour la fête de Noël de 2014.

Cette somme pourra être réévaluée en fonction des frais réellement engagés.

5- Délibération subvention complémentaire, état des lieux concernant le prêt et location de la salle des fêtes.

La commission communale « Gestion de la salle des fêtes (occupation, état des lieux) » à proposé au conseil :

- Une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association de Gymnastique volontaire.
- Une fiche de demande d'occupation de la salle des fêtes par les associations.
- Une fiche de demande de réservation de la salle des fêtes par les particuliers.

- Une fiche d'état des lieux entrant et sortant pour la location de la salle des fêtes. (Un inventaire détaillé du mobilier et de l'électroménager sera fait lors de chaque état des lieux. Le matériel de cuisine et autres couverts sera mis à disposition sans inventaire détaillé systématique)
- Un règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes d'Espanès. Il sera systématiquement visé et signé par les particuliers ou associations lors de la mise à disposition de la salle des fêtes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix pour) l'utilisation officielle des ces différents documents et la prise d'effet immédiate des différentes dispositions en rapport.

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation de l'espace et de sécurisation de la salle des fêtes, le conseil demande l'évacuation aux encombrants de deux cuisinières hors service et demande à l'association « Espanès Récré » de retirer l'antenne fixée au plafond de la salle (cette antenne est la propriété de l'association).

6- Délibération sur le nom du journal de la commune.

Les rédacteurs du journal ont proposé « Le petit Espanésien ». Le conseil municipal a approuvé le nouveau nom du journal précédemment nommé « Espanès Contact ».

7- Délibération sur la création du site internet de la commune.

Dans un souci d'amélioration de la communication et de promotion de la vie dans le village, la commission communale : « *Communication (journal, manifestation diverses, site internet)* » a travaillé depuis plusieurs semaines à l'élaboration d'un site internet dédié à la commune.

La commission a contacté et a été contacté par plusieurs hébergeurs, le choix et les négociations sont actuellement en cours. Les frais d'hébergement annuel retenu actuellement par le conseil municipal s'élève à 50€, cette somme sera réévaluée en fonction des frais réellement nécessaires.

Le site se présentera sur un thème assez proche du journal de la commune et sera édité sous la forme de plusieurs sections :

- commune (histoire, géo, ...)
- municipalité (élus, mairie,)
- associations
- autour d'Espanès (communes voisines, sicoval, ...)

Lorsque le site sera en place, un login sera attribué à chaque rédacteur potentiel afin d'enrichir assez facilement son contenu.

8- Point sur les Commissions Communales

- Commission urbanisme : des démarches sont actuellement en cours auprès des techniciens du Sicoval et architecte des bâtiments de France pour l'élaboration du projet de PLU.
- Commission Ecole et affaires sociales : RAS
- Commission travaux : Finalisation de la distribution des plaques de maison.
- Commission communication : Rédaction du journal de la commune + finalisation site internet
- Commission relation avec les associations, la bibliothèque, sport et culture : Présentation aux associations la nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes et le règlement intérieur.
- Commission Gestion de la salle des fêtes : Rédaction des documents cité au point 5
- Commission relation avec les locataires : Révisions annuelle du loyers.
- Commission Finances : A fait le point sur le budget de l'année et a fait une présentation détaillée de la situation financière du village à l'ensemble du conseil.

9- Point sur les commissions Sicoval

Les commissions Sicoval actuellement suivies sont :

- Commission aménagement de l'Espace, de l'Habitat et de l'Urbanisme Commercial : Maxime MATTIUZZO
- Commission Eau, Assainissement et Politique de l'eau : Thomas WAGNER
- Commission transition écologique : Yann SCHORNOZ
- Commission Déchets : Isabelle FABIAU

A confirmer et à compléter ...

10- Délibération sur le taux de la part communale de la Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du 18 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur la Commune d'ESPANES au taux de 5% mais fixant une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %.

La présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

11- Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 23 h 30

BAUDOUIN René

COLRAT Fabrice

FABIAU Isabelle

MATTIUZZO Maxime

MOMMARSON Aurélien

PAUMARD Isabelle

POUJET Stéphanie

SCHORNOZ Yann

VILLEMUR Sylvie

VILLEMUR Xavier

WAGNER Thomas